Réception par le préfet : 16/10/2025



République française

Département de Vaucluse - Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois octobre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice: 55

Présents: 36 Suffrages exprimés : 48 Absents: - dont POUR: 48 19 Absents AVEC pouvoir 12 - dont CONTRE: 0 Absents SANS pouvoir 7 Nombre d'abstention(s): 0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth Mme ANGELETTI Frédérique Mme ARAGONES Claire M. BATOUX Philippe M. BOREL Félix M. BOURSE Etienne M. CARLIER Roland Mme CATALANO-LLORDES Gaétane

M. COURTECUISSE Patrick M. DECHER Martine M. DERRIVE Eric

Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa

M. GERAULT Jean-Pierre Mme GIRARD Nicole Mme GREGOIRE Sylvie Mme JEAN Amélie M. JUNIK Pascal M. JUSTINESY Gérard

M. KITAEFF Richard M. LE FAOU Michel M. LIBERATO Fabrice M. MASSIP Frédéric Mme MILESI Véronique Mme MONFRIN Marie-Josée M. MOUNIER Christian Mme NALLET Christine M. NOUVEAU Michel M. PETTAVINO Jean-Pierre Mme PIERI Julia M. RIVET Jean-Philippe M. ROUSSET André Mme ROUX Isabelle M. SILVESTRE Claude M. SINTES Patrick M. VOURET Eric

2025/ ....

## Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain Mme AUDIBERT Danielle Mme BASSANELLI Magali Mme BLANCHET Fabienne Mme BUCHACA Sophie Mme CLEMENT Marie-Hélène Mme CRESP Delphine Mme DAUPHIN Mathilde

Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse Mme PAIGNON Laurence

M. SEBBAH Didier Mme STELLA Aurore

Absents excusés :

Mme FAURE Cécile Mme MACK Marie-Thérèse Mme MARIANI-RENOUX Séverine Mme PALACIO Céline Mme PONTET Annie

ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à M. JUNIK Pascal ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents non-excusés :

M. PEYRARD Jean-Pierre M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth



République française Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025

2025/ ....

N° 2025-179

<u>MEDIATHEQUES</u> – Approbation d'un modèle de convention de partenariat et de mise à disposition des locaux du réseau des médiathèques

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par arrêté préfectoral du 29 janvier 2020;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2014-135 en date du 24 juillet 2014 relative au modèle de convention d'utilisation de locaux et de matériel avec les associations de bénévoles;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 18 septembre 2025.

Par délibération en date du 24 juillet 2014, le Conseil communautaire de LMV avait validé un modèle de convention de mise à disposition de locaux, destiné aux associations de bénévoles intervenant dans le réseau des médiathèques.

Ce modèle doit aujourd'hui évoluer afin d'intégrer, au-delà de la simple mise à disposition des locaux, les modalités de partenariat entre les médiathèques et les associations. Il s'agit notamment de formaliser les collaborations réciproques entre les équipes et les salariés ou bénévoles associatifs, dans le cadre de projets à vocation pédagogique, d'insertion ou de développement.

Le Conseil Communautaire,
Ouï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le modèle de convention ci annexé de partenariat et de mise à disposition de locaux du réseau des médiathèques;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ces conventions avec les partenaires concernés.

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS

Cavaillon, le 13 octobre 2025

Le Président,

Gérard DAUDET

Vauch

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.